First Trust

Thématique

First Trust RBA American Industrial Renaissance UCITS ETF

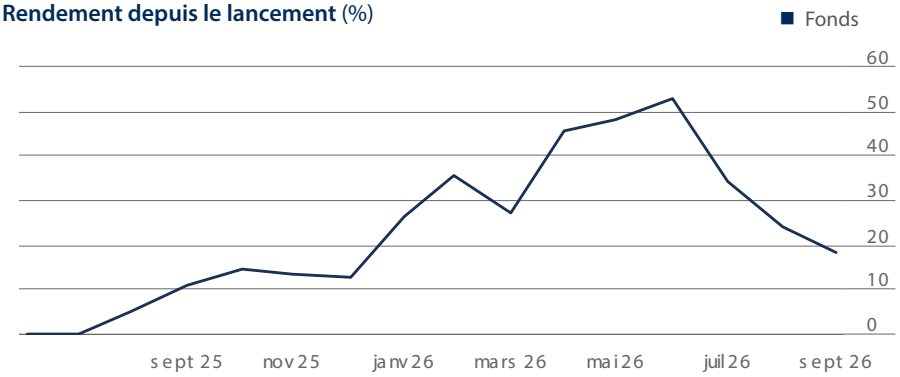
Le Fonds est un fonds indiciel à gestion passive qui entend offrir aux investisseurs un rendement sur les montants investis correspondant globalement, avant frais et charges, à la performance totale (évolution du cours et rendement) de l'indice RBA American Industrial Renaissance® Index (l'« Indice »). L'Indice est conçu pour mesurer la performance des entreprises américaines de petite et moyenne capitalisations opérant dans les secteurs de l'industrie et de la banque de proximité.

AIRR	Acc USD
ISIN	IE000U6ABUJ7
Catégorie d'actifs	Actions
Création du Fonds	02.07.2025
Création de la catégorie	02.07.2025
Total des frais sur encours	0,70%
Devise de référence	USD
Utilisation des revenus	Capitalisation
Actifs sous gestion	$246,54 millions
Actions en circulation	9 825 002
Conforme à la directive OPCVM	Oui
Domicile	Irlande
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors
Fréquence de rééquilibrage	Trimestrielle
Méthode de réplication	Physique – réplication intégrale
Gestion indicielle	RBA American Industrial Renaissance® Index

Performance

La performance passée ne saurait préjuger de la performance future

Rendement depuis le lancement (%)



Résumé des performances (%)	1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A	Depuis le lancement
Fonds	-4,64	-22,59	4,94	6,63	-	-	18,38
Gestion indicielle	-4,56	-22,41	5,63	7,58	-	-	19,41

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures à un an.

Rendement annuel sur 12 mois (%)	30.09.21 30.09.22	30.09.22 30.09.23	30.09.23 30.09.24	30.09.24 30.09.25	30.09.25 30.09.26
Fonds	-	-	-	-	6,63
Gestion indicielle	-	-	-	-	7,58

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en USD. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.

Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	AIRR LN	BVMWYC0
Euronext Amsterdam	USD	AIRR NA	BR11259
Deutsche Börse Xetra	EUR	IRFT GY	BR11260
SIX Swiss Exchange	CHF	AIRR SW	BN4BBT5

CONTACT

+353 (0)1 913 1339

info@ftgportfolios.com

24 St Stephen's Green, Dublin 2, D02 EK82

www.ftglobalportfolios.com

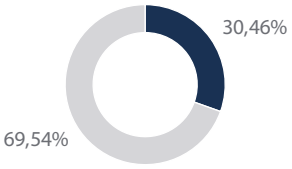
Cette communication promotionnelle s'adresse uniquement aux Investisseurs professionnels et non aux Investisseurs de détail. Veuillez vous référer au Prospectus, au supplément correspondant et au DIC avant de prendre une quelconque décision d'investissement définitive.

Portefeuille

10 PRINCIPALES PARTICIPATIONS (%)

IES Holdings, Inc.	3,92
Forgent Power Solutions, Inc.	3,45
Kratos Defense & Security Solutions, Inc.	3,13
Powell Industries, Inc.	2,93
RBC Bearings Incorporated	2,90
SPX Technologies	2,86
BWX Technologies, Inc.	2,83
Owens Corning	2,83
Nextpower Inc.	2,82
Saia, Inc.	2,79

10 principales participations, en % du total



Les 10 principales positions en pourcentage du total de l'actif net. Les participations en portefeuille sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les références à des titres spécifiques ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente et il convient de ne pas présumer ces derniers comme rentables. Il peut arriver que la liste des principales positions dressée dans ce document comprenne moins de dix positions.

ALLOCATION SECTORIELLE (%)

Industrie	92,71
Finance	7,29

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Cap. boursière maximale	$17,3 mrd
Cap. boursière moyenne	$6,7 mrd
Cap. boursière minimale	$0,6 mrd
Cours/bénéfices	25,76
Cours/valeur comptable	3,45
Cours/flux de trésorerie	17,96
Cours/ventes	1,75
Rendement de l'Indice	0,71%

- Pour être éligible à l'intégration dans l'Indice, une entreprise doit : (i) avoir sa cotation principale sur le NYSE, le NASDAQ ou le NYSE MKT ; (ii) afficher une capitalisation boursière minimale de 200 millions de dollars ; (iii) afficher un prix par action d'au moins 6 dollars ; (iv) présenter un volume d'échange quotidien moyen (« VEQM ») d'au moins 500 000 dollars au cours des 20 dernières séances de Bourse ; (v) générer au moins 75 % de leur chiffre d'affaires aux États-Unis ; (vi) faire l'objet de prévisions bénéficiaires positives sur 12 mois glissants.
- Un titre doit être classé, selon le système Global Industry Classification Standards (« GICS »), dans l'une des catégories suivantes : (a) Aéronautique et défense ; (b) Fret aérien et logistique ; (c) Produits de construction ; (d) Services commerciaux et fournitures connexes ; (e) Construction et ingénierie ; (f) Matériel électrique ;(g) Transport terrestre ; (h) Conglomérats industriels ; (i) Machines ; (j) Transport maritime ; (k) Sociétés de négoce et distributeurs ; (l) Infrastructures de transport ; (m) Banques.
- Sont exclues de l'Indice les entreprises qui : 1. relèvent de la catégorie Banques, mais dont l'activité principale n'est pas le crédit commercial régional ; et 2. ne sont pas domiciliées dans les principaux centres industriels traditionnels des États-Unis, à savoir la Pennsylvanie, le Wisconsin, le Michigan, l'Ohio, l'Illinois, l'Indiana et l'Iowa (ou tout autre État que l'administrateur de l'Indice pourrait définir en tant que de besoin).
- L'Indice ne limite d'aucune manière le nombre de titres pouvant le constituer. Il recense en général entre 40 et 80 valeurs.
- La pondération d'aucun titre ne pourra être supérieure à environ 4 % de la composition totale de l'Indice, avec une pondération minimale d'au moins 0,5 %. La pondération des titres du secteur bancaire sera limitée à environ 10 % de l'Indice.
- L'Indice est reconstitué et rééquilibré chaque trimestre.

Cette communication promotionnelle s'adresse uniquement aux Investisseurs professionnels et non aux Investisseurs de détail. Veuillez vous référer au Prospectus, au supplément correspondant et au DIC avant de prendre une quelconque décision d'investissement définitive.

Risques

- **Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.**
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Il n'y a aucune garantie que l'Indice continuera à être calculé et publié sur la base décrite dans le Prospectus. En outre, le rendement du Fonds peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du prospectus.

Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), 24 Saint Stephen's Green, Dublin 2, D02 EK82. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment ouvert du First Trust Global Funds ICAV (l'"ICAV"), un véhicule de gestion d'investissement collectif irlandais constitué sous la forme d'un fonds à compartiments multiples avec capital variable appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments en vertu de la législation irlandaise et enregistré en tant qu'OPCVM sous le numéro C99076.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le document d'informations clés – (DIC) qui contiennent des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et le DIC (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site www. ftglobalportfolios.com : pour obtenir le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le DIC. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours collectif en cas de litige sur le site web suivant : https://www.ftglobalportfolios. com/Content/SUMMARY_OF_INVESTOR_RIGHTS.

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. L'ICAV peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises eu égard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de l'ICAV en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur www. ftglobalportfolios.com. Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

Richard Bernstein Advisors et Richard Bernstein Advisors American Industrial Renaissance® Index (ci après « l'Indice ») sont des marques et dénominations commerciales de Richard Bernstein Advisors (ci après « RBA »). Le Fonds n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu ni promu par RBA, et RBA ne formule aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux détenteurs du Fonds ou à un quelconque investisseur potentiel quant à l'opportunité d'investir dans le Fonds. La seule relation liant RBA à First Trust a trait à la concession de licences portant sur certaines marques et dénominations commerciales de RBA et de l'Indice, lequel est déterminé et composé par RBA indépendamment de First Trust et du Fonds. RBA n'est nullement tenu de prendre en considération les besoins de First Trust ou des détenteurs du Fonds lorsqu'elle détermine ou compose l'Indice. RBA n'est pas responsable et n'a pas participé à la détermination du calendrier de cotation, des prix ou des quantités du Fonds à coter, ni à la détermination ou au calcul de l'équation par laquelle le Fonds doit être converti en numéraire. RBA n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Pour les Investisseurs en France

Ce document s'adresse uniquement aux investisseurs professionnels (tels que définis par la directive européenne 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID »)), investissant pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients discrétionnaires et des sociétés de gestion (fonds de fonds). Il ne doit pas être distribué au public. La commercialisation du Fonds par First Trust Global Portfolios Management Limited a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers conformément à la Directive européenne 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (« OPCVM V »). Les investisseurs potentiels peuvent obtenir gratuitement les DICs (en français ou en anglais), le prospectus et le supplément en vigueur, les statuts, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels (en anglais) auprès du correspondant centralisateur français RBC Investors Services Bank France SA, sis 195, rue Réaumur, 75002 Paris.